

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2019

SIFUREP



SYNDICAT INTERCOMMUNAL FUNÉRAIRE
DE LA RÉGION PARISIENNE

Agir pour un service public
funéraire de qualité



SOMMAIRE

LE SIFUREP 6

LES CHIFFRES CLÉS 8

LE SERVICE
EXTÉRIEUR DES
POMPES FUNÈBRES 10

LES ÉQUIPEMENTS
FUNÉRAIRES 14



SALLE DE CERÉMONIE
CONSTELLATION



À RETENIR

- L'épidémie du virus Covid-19 a eu de lourdes conséquences sur **l'organisation des obsèques et a révélé l'importance du funéraire dans la chaîne sanitaire**. Dans ce contexte sanitaire inédit, avec un cadre réglementaire dense et évolutif, le SIFUREP a poursuivi sa mission de service public funéraire auprès de ses communes adhérentes confrontées à l'épidémie, en respectant le cadre sanitaire strict tel que défini par les autorités gouvernementales et dans un souci permanent d'écoute des familles endeuillées.
- **Montfermeil et les communes avoisinantes bénéficient désormais d'un crématorium rénové, modernisé et agrandi** après d'importants travaux négociés dans le cadre du contrat de délégation de cet équipement confié à OGF.
- L'intérêt porté au **colloque annuel du SIFUREP** se renforce d'année en année : l'édition 2019 consacrée à « l'accompagnement des familles face à la mort, un enjeu de service public pour les communes » a réuni plus de 140 participants. La prochaine édition aura lieu le 26 janvier 2021.
- Suite aux élections municipales **les élus du Comité syndical ont été renouvelés** en septembre et s'engagent pour 5 ans dans les décisions et le développement du SIFUREP.

L'ACCOMPAGNEMENT AUX COLLECTIVITÉS

20

LA CENTRALE D'ACHAT

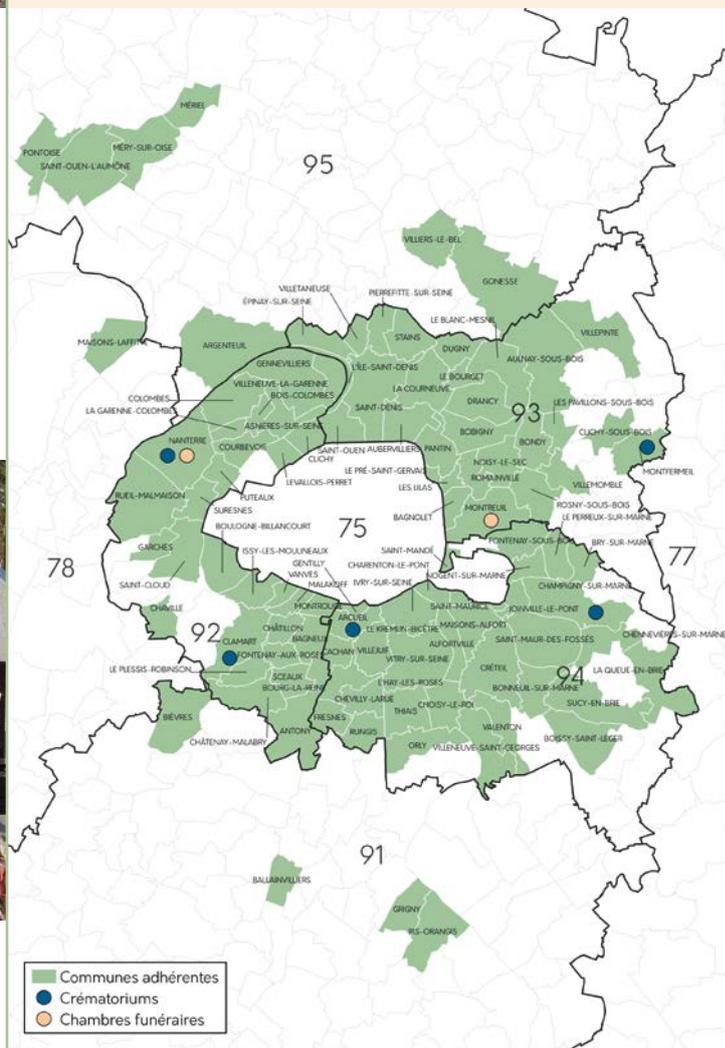
22

CARTES

24

LISTE DES DÉLÉGUÉS

26



Directeur de publication :
Jacques KOSSOWSKI
Comité de rédaction :
Service communication
du SIFUREP

Photos :
Pierre-Yves Duval,
Valérie Evrard,
Didier Fournet,
Shutterstock.

Conception et réalisation :
Desbouis-Grésil.
Impression : Champagnac.
Imprimé sur papier issu de
forêts gérés durablement.
Édité en septembre 2020.



ÉDITO DU PRÉSIDENT



S'occuper avec dignité des défunts est un devoir essentiel de notre civilisation. Les communes sont en première ligne de la chaîne funéraire lors d'une inhumation. Les familles confrontées à la séparation et au deuil sont dans l'attente d'un service public humain, présent et respectueux.

Les familles confrontées à la séparation et au deuil sont dans l'attente d'un service public humain, présent et respectueux.

Je suis donc fier d'assurer la présidence du SIFUREP depuis le 15 septembre 2020, pour un second mandat.

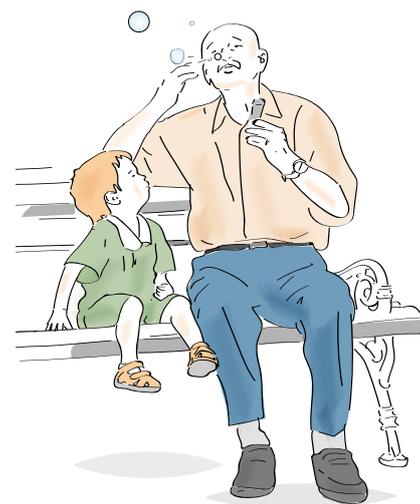
Ensemble, avec le Bureau et les élus des 105 villes adhérentes, nous allons

œuvrer, aux côtés de nos partenaires, pour proposer toujours davantage d'accompagnements et de services aux collectivités adhérentes du Syndicat. Ce rapport vous permet d'apprécier la diversité des missions et l'importance du rôle joué par le SIFUREP.

Le secteur funéraire a été un maillon essentiel dans la chaîne sanitaire qui a été mise en place lors de la pandémie de la COVID 19. Le SIFUREP s'est mobilisé chaque jour pour accompagner les villes adhérentes confrontées à de nombreuses difficultés et à la douleur de leurs concitoyens. Notre syndicat a apporté écoute, clarification du cadre juridique et solutions opérationnelles.

Je tiens à remercier les élus du Bureau, les délégués, l'équipe du Syndicat et nos délégataires pour leur investissement et formule le vœu de la poursuite de la croissance du SIFUREP au profit de ses adhérents et de nos concitoyens pour ce nouveau mandat.

Jacques KOSSOWSKI, **Président du SIFUREP**, Maire de Courbevoie.



Ensemble, avec le Bureau et les élus des 105 villes adhérentes, nous allons œuvrer, aux côtés de nos partenaires, pour proposer toujours davantage d'accompagnements.

LE SIFUREP



Ces missions sont exercées avec le souci constant de répondre aux besoins des familles endeuillées et des communes.

UN SERVICE PUBLIC FUNÉRAIRE **ESSENTIEL**

Syndicat mixte Intercommunal Funéraire en Région Parisienne, le SIFUREP a pour missions d'organiser, de gérer et de contrôler le service public funéraire, sur le territoire d'Île-de-France, pour le compte des collectivités qui y sont adhérentes.

Le SIFUREP est le partenaire des collectivités dans l'organisation, la gestion et le contrôle du service public funéraire sur leur territoire, avec :

- La possibilité pour tous d'accéder à un **service public funéraire** et à des équipements de qualité à un prix maîtrisé,
- Des **conseils aux collectivités** dans l'application de la réglementation et dans l'information des administrés,
- Des **études prospectives**, notamment autour d'un colloque annuel sur les grands thèmes funéraires, pour anticiper les besoins à venir.

Ces missions sont exercées avec le souci constant de répondre aux besoins des familles endeuillées et des communes.

Le funéraire est un secteur particulier. Il concerne une mission de service public que tout citoyen sera amené à solliciter dans une situation de deuil et donc de vulnérabilité. Mais il est aussi un secteur ouvert à la concurrence, avec de forts enjeux économiques. Cette particularité renforce les exigences de transparence et de régulation par les pouvoirs publics pour réguler le marché. Le SIFUREP fait partie de ces acteurs publics de contrôle et de régulation.

UNE GOUVERNANCE **PLURIELLE**

Chaque commune adhérente est représentée au sein du Comité du SIFUREP. Les décisions sont prises dans un esprit de consensus, respectueux de la spécificité de chaque collectivité et dans la défense de l'intérêt général.

Tous les six ans, selon le calendrier des élections municipales, les conseils municipaux des communes adhérentes élisent un délégué et un suppléant pour les représenter. Les délégués composent le Comité du Syndicat, qui délibère sur les choix stratégiques, arrête le budget et la politique générale du Syndicat.

L'activité du conseil est réfléchie et discutée autour d'un bureau élu par le Comité en début de mandat et composé de 12 membres.



Jacques KOSSOWSKI
Président du SIFUREP
Maire de Courbevoie



Christian METAIRIE
1^{er} Vice-Président
Maire d'Arcueil



Jean MILCOS
2^e Vice-Président
Conseiller municipal
de Clamart



Hassan HMANI
3^e Vice-Président
Conseiller municipal
de Nanterre



Bernard GAHNASSIA
4^e Vice-Président
Maire-adjoint
de Puteaux



Serge FRANCESCHI
5^e Vice-Président
Maire-adjoint
d'Alfortville



Claire DELESSARD
6^e Vice-Présidente
Conseillère municipale
de Maisons-Alfort



Fatah AGGOUNE
7^e Vice-Président
1^{er} Maire-adjoint
de Gentilly



Stéphane PERRIN-BIDDAN
8^e Vice-Président
Conseiller municipal
de Suresnes



Eveline NOURY
9^e Vice-Président
1^{ère} Maire-adjointe
de Boissy-saint-Léger



Samira YAZIDI
10^e Vice-Président
Conseillère municipale
d'Épinay-sur-Seine

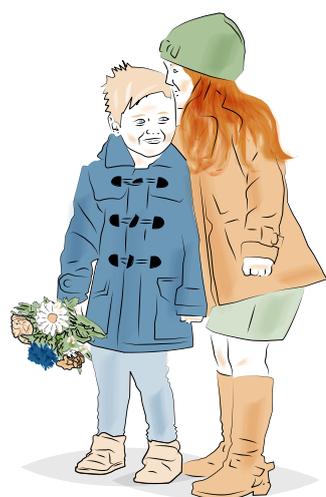


Christian LAGRANGE
11^e Vice-Président
Conseiller municipal
des Lilas



Éric COUTURE
12^e Vice-Président
Maire-adjoint au
Perreux-sur-Marne

LES CHIFFRES CLÉS



LES PREMIÈRES DONNÉES SUR LES DÉCÈS LIÉS À LA COVID-19 EN ÎLE-DE-FRANCE

24 000 franciliens sont décédés entre le 2 mars et 3 mai 2020 contre 12 800 aux mêmes dates en 2019, soit une hausse de +88%. La Seine-Saint-Denis est le département qui enregistre le plus fort excédent (+122%) suivi des Hauts-de-Seine (+101%). Avec un nombre de décès qui a atteint jusqu'à 700 personnes/jour, quand la moyenne habituelle est autour de 200 personnes/jour.

105 adhérents au SIFUREP.

60 adhérents à la centrale d'achat.

Réalisation du contrat de la DSP Service Extérieur des Pompes Funèbres.

4 797 obsèques en 2019

organisées par OGF/PFG sur le territoire du SIFUREP, soit :

+ **2,5 %** par rapport à 2018, dont :

- **3 322** au tarif général SIFUREP
- **985** au tarif forfaitaire SIFUREP
- **270** obsèques de personnes sans ressources
- **921** familles ont bénéficié du forfait inhumation
- **220** obsèques d'enfants de moins de 1 an
- **16** obsèques d'enfants entre 1 et 16 ans
- **532** familles ont bénéficié du forfait crémation

612 000 personnes sont décédées en France, en 2019, soit **2 000 de plus qu'en 2018**. Et pour **l'Île-de-France ce sont 76 300 personnes** qui sont décédées.

ÉVOLUTION DES CRÉMATIONS AU NIVEAU NATIONAL ET EN ÎLE-DE-FRANCE

**Les 5 crématoriums
gérés par le SIFUREP
ont réalisé plus de
7 913 crémations.**

**Les 2 chambres
funéraires ont totalisé
2 468 admissions.**

LES RECETTES DU SYNDICAT

Les recettes réelles de fonctionnement représentent un total de **858 406,69 €** auxquelles vient s'ajouter l'excédent de fonctionnement reporté de 2018 pour **382 890,16 €**, soit un montant total de recettes de **1 241 296,85 €**.

Elles sont constituées en quasi-totalité :

- Des frais de contrôle et des redevances versés par les délégataires au titre des contrats de Délégation de Service Public conclus par le syndicat pour **452 225,65 €**,
- De la participation annuelle des communes adhérentes au syndicat pour **218 990 €**,
- Des cotisations à la centrale d'achat et aux marchés qu'elle propose à ses adhérents pour **58 577 €**,
- Des remboursements de frais de personnel mis à la disposition au SICJ par le SIFUREP et des renouvellements de concessions pour **120 609,62 €**.

Concernant la section d'investissement, les recettes de **163 058,49 €** sont constituées en totalité par les amortissements des immobilisations, l'excédent de fonctionnement de l'exercice précédent, le remboursement des investissements pour le cimetière de Villetaneuse, le résultat d'investissement reporté et le fonds de compensation pour la TVA.

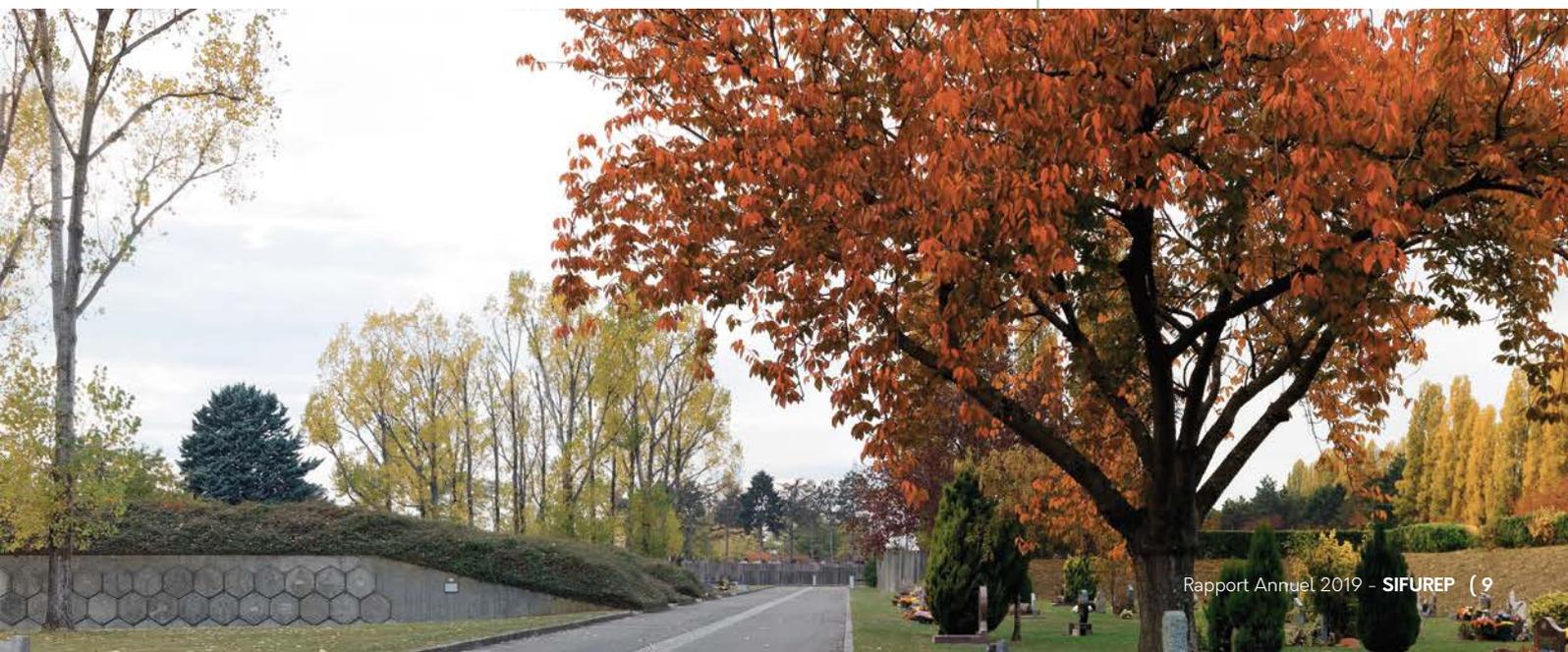
LES DÉPENSES

Les dépenses réelles de la section de fonctionnement s'élèvent à **945 826,20 €** (hors restes à réaliser).

Elles sont essentiellement constituées par :

- Les charges à caractère général pour **412 124,30 €** qui représentent les dépenses nécessaires à l'administration du syndicat et à l'accomplissement de ses missions,
- Les charges du personnel à hauteur de **406 671,49 €**,
- Les autres charges de gestion courante pour **126 950,20 €**.

Les dépenses d'investissement s'élèvent pour leur part à **35 217,72 €** et concernent des frais d'études et des dépenses liées au SI.



LE SERVICE EXTÉRIEUR DES POMPES FUNÈBRES



¹ Le contrat actuel court
du 1^{er} janvier 2019 au
31 décembre 2025.

UNE OFFRE FUNÉRAIRE À COÛT MAÎTRISÉ ET CONTRÔLÉE

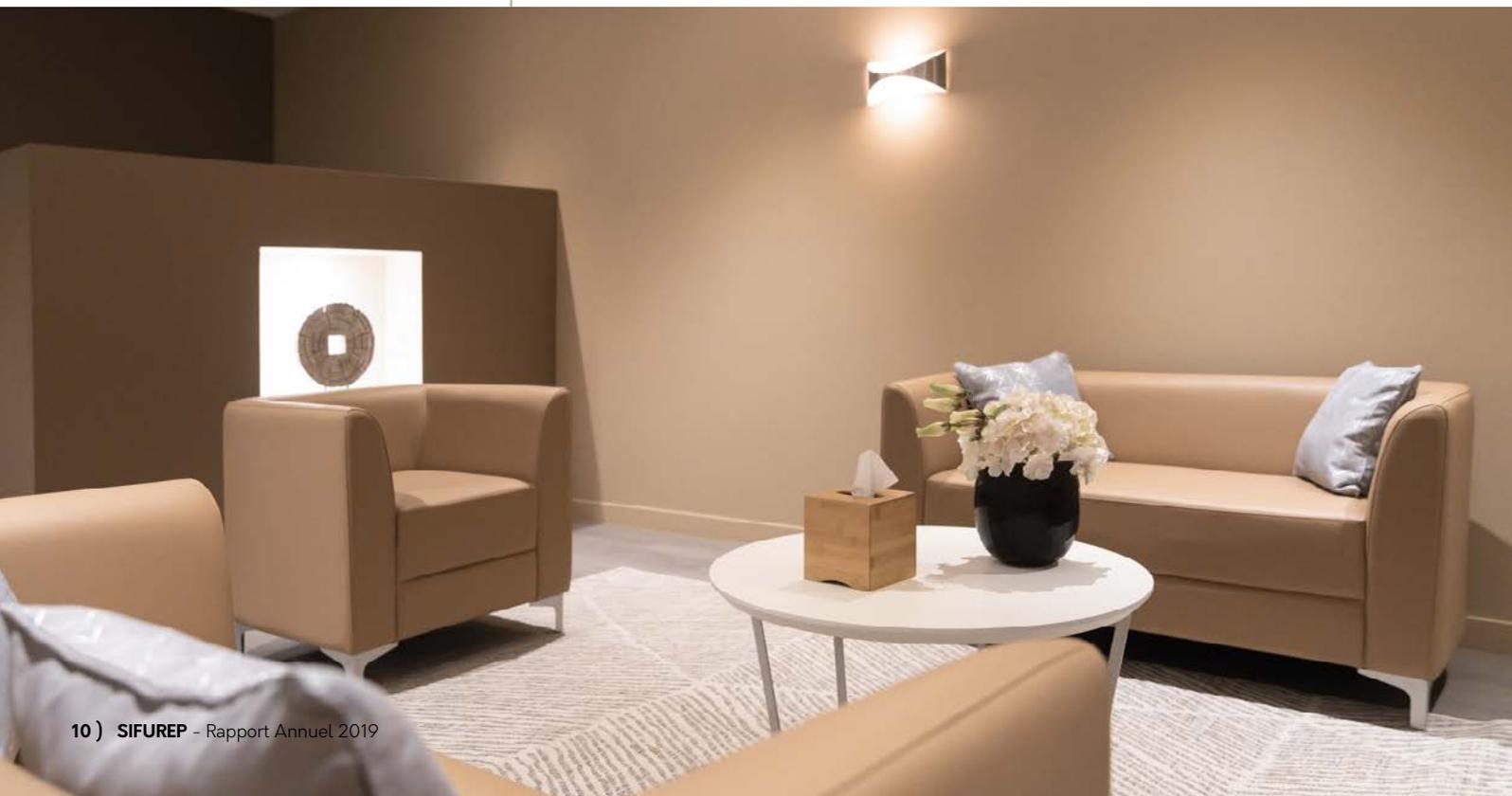
QUI FAIT QUOI ?

En 1905 le service extérieur des pompes funèbres, soit l'organisation des obsèques (hors cérémonies religieuses) est confié aux communes.

La loi du 8 janvier 1993 supprime le monopole communal des pompes funèbres et donne aux familles la liberté de choisir leur entreprise funéraire. Néanmoins les communes doivent continuer d'assurer le service extérieur des pompes funèbres.

105 d'entre elles, en Île-de-France, ont délégué cette gestion au SIFUREP.

En tant qu'autorité concédante, le SIFUREP a lancé une procédure de délégation de service public confiée à l'opérateur OGF. Les familles s'adressent à l'entreprise de pompes funèbres de leur choix, mais peuvent bénéficier, si elles le souhaitent, des conditions du contrat¹ négocié par le SIFUREP avec OGF pour une durée de 6 ans.



PROCÉDURE ET ET TARIF D'ADHÉSION

La convention d'adhésion est adressée par le SIFUREP à la collectivité demandeuse, accompagnée d'un modèle de délibération et d'un rapport de présentation du syndicat.

Le conseil municipal délibère, signe la convention d'adhésion et envoie au SIFUREP deux exemplaires signés de la convention accompagnés de la délibération du conseil municipal.

L'adhésion de la collectivité est inscrite à l'ordre du jour du Comité syndical du SIFUREP qui délibère et notifie.

Dans le même temps, les communes adhérentes sont consultées pour approuver ou non la nouvelle adhésion. Elles disposent de 3 mois pour se prononcer.

L'adhésion définitive est confirmée par un arrêté inter-préfectoral.



COÛT

0,05270 €
PAR HABITANT
PAR AN

soit par exemple

1264 €/AN
pour une commune
de 24 000 habitants

AVANTAGES POUR LES FAMILLES

- **Des tarifs négociés** pour l'organisation des obsèques qui sont, en moyenne, inférieurs de 6 % par rapport aux tarifs généraux pratiqués par les organismes funéraires privés : 1541 € TTC pour une crémation et 1934 € TTC pour une inhumation. Ces forfaits comprennent l'organisation et la préparation des obsèques, le convoi avec corbillard et chauffeur, les porteurs, un maître de cérémonie, le cercueil, le capiton, l'emblème. À noter que ces forfaits ne comprennent pas : le transport de corps avant mise en bière et le séjour en chambre funéraire. Les familles peuvent ainsi comparer avec les devis d'autres opérateurs et accéder à une offre à coûts maîtrisés.
- **La gratuité des obsèques des enfants de moins d'un an et la prise en charge à 50 % des frais d'obsèques pour les enfants de moins de seize ans.**
- **La prise en charge des obsèques des personnes dépourvues de ressources dès lors qu'elles sont décédées sur le territoire des communes adhérentes, sur la base d'une attestation du CCAS².**



TARIFS PRÉFÉRENTIELS

« Les forfaits proposés par le SIFUREP permettent aux familles de bénéficier de tarifs préférentiels tout en garantissant des prestations funéraires de qualité. Il s'agit d'un service complet dont les retours sont positifs : ces tarifs négociés permettent nettement d'aider les familles à réduire le coût des obsèques. »

Isabelle Agostini
Responsable état civil, Antony

² Centre Communal d'Action Sociale.



COMMENT EN BÉNÉFICIER ?

Pour que les familles puissent bénéficier des offres proposées par le Service Extérieur des Pompes Funèbres du SIFUREP, **il faut réunir les conditions cumulatives suivantes :**

- Le défunt doit être **domicilié** sur le territoire d'une **commune adhérente au SIFUREP** ;
- Le défunt doit être **décédé** sur le territoire d'une **commune adhérente au SIFUREP ou de la ville de Paris** ;
- La **mise en bière** doit être effectuée sur le **territoire d'une commune adhérente au SIFUREP** ou de la ville de Paris ;
- La **cérémonie, la crémation ou l'inhumation** doivent se dérouler sur le **territoire d'une commune adhérente au SIFUREP**.

Ces conditions cumulatives expliquent l'importance de la **continuité territoriale du territoire couvert par le SIFUREP** : si davantage de communes voisines les unes des autres sont adhérentes au SIFUREP, un plus grand nombre de familles peuvent bénéficier des conditions tarifaires proposées par le syndicat. En effet, il arrive que des administrés d'une commune adhérente décèdent dans un établissement de santé d'une commune limitrophe non adhérente. En conséquence, les conditions cumulatives ne sont pas remplies.

Le SIFUREP actualise et édite chaque année, un encart des tarifs funéraires qui précise et explique le prix des prestations qui doivent être proposées aux familles endeuillées sur les communes adhérentes au SIFUREP. Ce document est mis à disposition des communes et d'OGF pour pouvoir le diffuser auprès des familles qui se rendent dans les services d'état civil et dans les agences PFG*.



PRISE EN CHARGE DES PERSONNES DÉPOURVUES DE RESSOURCES

« Le service de prise en charge des frais d'obsèques pour les personnes dépourvues de ressources est très important pour les communes pour lesquelles c'est un devoir de pallier le manque de moyens de ces personnes, souvent seules. Néanmoins, cela représente une charge financière. Aussi, grâce à la forte mutualisation proposée par le SIFUREP, les communes bénéficient d'un outil de solidarité qui permet de lisser les frais entre les différents adhérents. »

Dominique MENIR
Directeur population et citoyenneté,
Ville de Gonesse.

QUELS CONTRÔLES ?

Le SIFUREP, sur la base des tarifs qu'il a négocié avec le délégataire, s'assure que les services sont dispensés dans le respect des principes du service public, avec qualité et souci d'égalité de traitement.

Le délégataire a l'obligation de rendre compte, chaque année, pendant toute la durée de la délégation, des prestations délivrées aux familles sur l'ensemble du territoire des collectivités adhérentes.

Le SIFUREP exerce également un contrôle grâce à des enquêtes mystère dans les agences PFG* via un organisme indépendant. Ces enquêtes évaluent la qualité du service rendu, le respect des procédures avec notamment l'information faite sur l'offre tarifaire du SIFUREP auprès des familles éligibles.



LES ÉQUIPEMENTS FUNÉRAIRES



DES ÉTABLISSEMENTS AU PLUS PRÈS DES BESOINS DES FAMILLES

Le SIFUREP gère sept contrats de délégation de service public d'équipements de proximité, dont cinq crématoriums et deux chambres funéraires.

En tant qu'autorité concédante pour ces équipements, le SIFUREP établit le cahier des charges qui définit le contenu et les conditions d'exécution du service au sein de ces équipements, choisit les délégataires qui ont pour mission d'exploiter ces équipements et a en charge le contrôle de leurs activités, dans le respect d'un service public funéraire de proximité de qualité.



UNE PRISE EN CHARGE ADAPTÉE À LA CRISE SANITAIRE

La crise sanitaire a eu pour conséquence de générer une tension sur les différents équipements et a conduit à une hausse de l'activité. Ainsi, le nombre de crémations était supérieur de 50% et les équipements ont été utilisés au maximum de leur capacité : jusqu'à 12 par jour, en prenant toutes les dispositions en vue de préserver la santé, la sécurité des employés et des familles dans les équipements. Le nombre croissant de défunts a conduit l'État à confier à la société OGF, délégataire pour le SIFUREP du service extérieur des pompes funèbres, l'ouverture d'un dépositaire à Rungis pour des défunts en cercueil. Ce site accessible par tous les opérateurs funéraires d'Île-de-France, a accueilli jusqu'à 1400 défunts. Chaque semaine, les mesures d'organisations ont été adaptées en fonction de l'évolution de la crise sanitaire.

LES CHAMBRES FUNÉRAIRES

Les chambres funéraires sont des équipements qui accueillent les corps des personnes décédées avant l'inhumation ou la crémation. Elles comprennent une partie technique à l'usage exclusif des personnels et une partie réservée aux familles pour leur accueil et recueillement.

- **La chambre funéraire de Nanterre** dont la convention de concession a été attribuée à OGF en 2007 et qui a été rénovée en 2009.

1646 ADMISSIONS
EN 2019

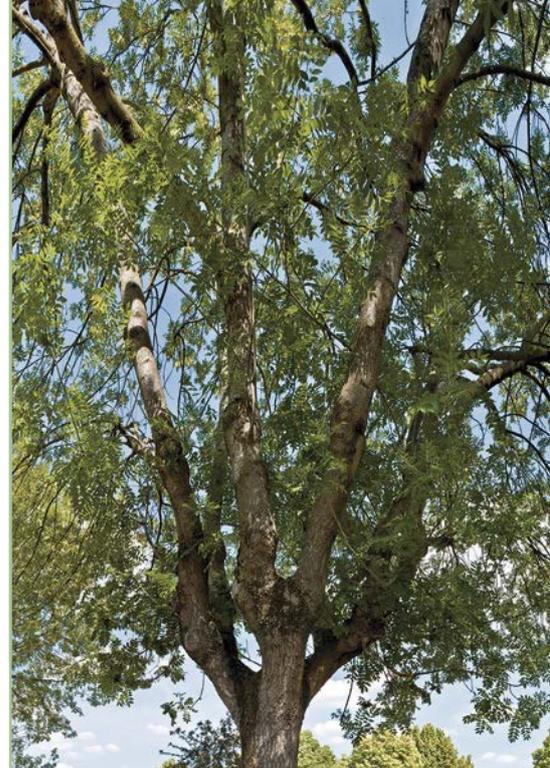
- **La chambre funéraire de Montreuil** dont la convention de concession a été attribuée à OGF en 2008 et qui a été rénovée en 2017.

822 ADMISSIONS
EN 2019

LES CIMETIÈRES

La gestion des cimetières demande une grande technicité dans le domaine funéraire, mais aussi environnemental, patrimonial, informatique dans un contexte de ressources contraintes pour les collectivités locales. Aussi, le SIFUREP leur propose plusieurs solutions :

- **Le transfert de compétences dites « cimetières »** : la collectivité délègue alors la gestion et la valorisation de cet équipement au SIFUREP. L'avantage d'un tel transfert est de bénéficier d'une expertise, dans le domaine très spécifique qu'est le funéraire, tout en gardant la maîtrise de cet équipement public de proximité. La Ville de Villetaneuse est, à cette date, la seule commune ayant confié la gestion de son cimetière communal au SIFUREP.
- **La convention de coopération** : le SIFUREP agit auprès de la collectivité à sa demande, en tant que conseil-expert sur un ou plusieurs sujets déterminés.
- **Depuis 2010, le SIFUREP a signé une convention de partenariat avec le syndicat intercommunal du cimetière des Joncherolles (SICJ) à Villetaneuse.** Le SIFUREP assure, pour le compte du SICJ, l'administration, les ressources humaines, ainsi que la gestion financière et celle des travaux entrepris dans le cadre de la rénovation de cet équipement, conçu par l'architecte et urbaniste Robert Auzelle et qui est classé patrimoine remarquable du XX^e siècle. Une démarche environnementale a été mise en place pour l'entretien de ce site paysager de 20,5 hectares. En effet, il bénéficie d'un important programme de valorisation de son patrimoine avec des travaux pluriannuels de rénovation du bâti comprenant un cimetière traditionnel et paysager, un jardin du souvenir, un columbarium, un crématorium et une chambre funéraire.
- La **centrale d'achat** (voir page 22).



La gestion des cimetières demande une grande technicité dans le domaine funéraire, mais aussi environnemental, patrimonial, informatique.



LES ÉQUIPEMENTS FUNÉRAIRES

Pour répondre à l'augmentation des demandes de crémation, le syndicat a négocié des contrats de délégation de service.

LES CRÉMATORIUMS

Les crématoriums sont les établissements où sont incinérés les corps des défunts. Ils comprennent une partie technique à l'usage exclusif des personnels et une partie réservée aux familles pour leur accueil et recueillement. Ils disposent tous d'un jardin du souvenir pour les familles souhaitant disperser les cendres du défunt sur place. Pour répondre à l'augmentation des demandes de crémation, le syndicat a négocié des contrats de délégations de service public pour la construction et l'exploitation de plusieurs équipements géographiquement répartis en Île-de-France afin de satisfaire le mieux possible ce besoin.



NANTERRE LE CRÉMATORIUM DU MONT-VALÉRIEN,

équipement dont la convention de **concession** a été attribuée **en 1997 à la société OGF** est en activité depuis 1999. Cet équipement géré par une équipe de **4 personnes** a bénéficié d'**importants travaux d'agrandissement et de mise aux normes en 2014.**

1848
CRÉMATIONS
EN 2019



ARCUEIL LE CRÉMATORIUM DU VAL DE BIÈVRE,

équipement dont la convention de **concession** a été attribuée **en 2000 à la société G2F**, est en activité depuis 2002. Cet équipement est géré par une **équipe de 5 personnes.**

1513
CRÉMATIONS
EN 2019

CHAMPIGNY-SUR-MARNE

LE CRÉMATORIUM DE CHAMPIGNY- SUR-MARNE,

équipement dont la convention de **concession** a été attribuée **le 1^{er} octobre 2005** à la **SEM funéraire de la ville de Paris** est en fonctionnement depuis mars 2007. Cet équipement est géré par **4 personnes**.

1451
CRÉMATIONS
EN 2019



CLAMART

LE CRÉMATORIUM **DU PARC,**

équipement dont la convention de **concession** a été attribuée **en 2004** à la **société OGF** est en activité depuis 2007. Cet équipement est géré par une équipe de **3 personnes à temps complet et de 2 à temps partiel**.

1949
CRÉMATIONS
EN 2019



À SAVOIR :

- Le **tarif est garanti et contrôlé** dans le cadre du contrat de service public,
- Toutes les entreprises de pompes funèbres habilitées peuvent **accéder aux services de l'équipement**,
- Ils **disposent tous d'une ou de plusieurs salles** de cérémonie,
- La famille peut y célébrer une **cérémonie civile ou religieuse**,
- Le personnel du crématorium peut assurer à la demande de la famille, **une cérémonie d'adieu, simple et gratuite**,
- La législation permet aux familles de **laisser l'urne, un an au crématorium (dont 3 mois gratuitement)**, le temps de décider du lieu de destination des cendres,
- Des « temps de mémoire » ou « journées du souvenir » sont proposés aux familles ayant perdu un proche dans l'année. Il s'agit de **profiter d'un moment privilégié de recueillement civil et collectif**. Les familles sont nombreuses à y participer, appréciant les gestes symboliques proposés : apport d'un objet personnel, lecture de textes, citation des noms des défunts. Un environnement musical permet à chacun de se remémorer le souvenir des disparus.



1152
CRÉMATIONS
EN 2019

MONTFERMEIL

LE CRÉMATORIUM DE **MONTFERMEIL**,

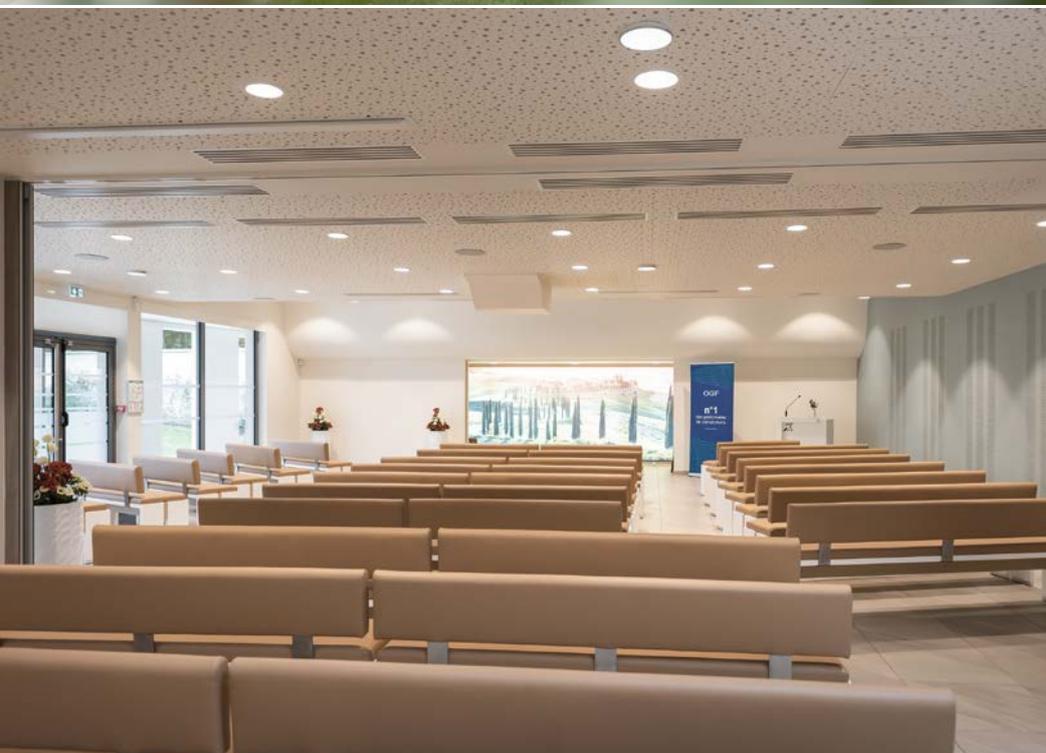
équipement dont la convention de **concession** a été attribuée en **février 2018** à **OGF** avec la mission d'effectuer **d'importants travaux de rénovation inaugurés en octobre 2019**, à savoir :

- Création d'une **salle de cérémonie modulable**,
- Création de **locaux pour le personnel, d'un bureau d'accueil**,
- **Mise en conformité de la filtration du crématorium** en respect avec la réglementation,
- Création d'un **nouveau jardin du souvenir** en continuité avec l'ancien,
- **Réaménagement des espaces extérieurs du crématorium** : entrées, voies de circulation, création d'une continuité architecturale entre le crématorium et la chambre funéraire voisine via un portique en hauteur.

Cet équipement est géré par une **équipe de 4 personnes**.



Le crématorium de Montfermeil a bénéficié d'importants travaux de modernisation et d'embellissement.



L'ACCOMPAGNEMENT AUX COLLECTIVITÉS



UNE EXPERTISE ET DES ÉTUDES POUR ÉCLAIRER LES DÉCISIONS

Le SIFUREP met à la disposition des collectivités adhérentes : élus, services d'état civil et conservateurs de cimetières, son expertise dans le domaine juridique.

Il peut ainsi répondre à toute question, qui lui est adressée par mail, téléphone, ou courrier, portant sur la législation funéraire ainsi que sur l'exécution des contrats de délégation de service public.



UN ACCOMPAGNEMENT RENFORCÉ

PENDANT LA CRISE SANITAIRE

Pendant la crise COVID-19 le maintien de la relation de proximité avec les villes adhérentes a été une priorité. Les équipes du Syndicat ont eu à expliciter le cadre juridique et des solutions opérationnelles ont été proposées aux collectivités : 300 consultations funéraires ont été réalisées entre février et mai 2020 (contre 200 pour la totalité de l'année 2019). Les questions ont porté sur tous les aspects du fonctionnement du service public funéraire et de l'impact de la crise sur la gestion des cimetières et des équipements funéraires. Le SIFUREP a également organisé une web-conférence le 21 avril 2020, à laquelle une quarantaine de collectivités a participé pour obtenir des éclairages et précisions sur la réglementation liée au virus Covid-19, très évolutive durant cette période.



Les principales questions posées par les communes adhérentes concernent les concessions, les exhumations, la prise en charge des opérations funéraires, le transport de corps, la crémation, la gestion des cimetières, les conditions de création et de gestion des jardins cinéraires et les conditions d'inhumation. Par ailleurs, plusieurs outils sont mis à disposition des collectivités pour les guider.

L'ENQUÊTE ANNUELLE

Elle est diffusée à toutes les communes adhérentes pour connaître les tarifs des concessions, les taxes funéraires, les travaux dans les cimetières, la destination des cendres. Les résultats sont accessibles sur le site internet :

[sifurep.com](https://www.sifurep.com) 

LE GUIDE DES OBSÈQUES

Il s'agit d'un support d'informations régulièrement actualisé et mis à disposition des communes adhérentes, et plus particulièrement des services d'état civil et des cimetières, pour informer les familles sur les démarches funéraires à effectuer lors d'un décès. Ce guide est mis gratuitement à disposition, sur demande et est également accessible sur le site internet : sifurep.com

Ce guide est mis gratuitement à disposition, et est également accessible sur le site internet : sifurep.com



LE COLLOQUE ANNUEL

Rendez-vous automnal, il est, depuis 12 ans, l'occasion pour les collectivités adhérentes de s'informer, de se former et d'échanger entre acteurs du funéraire autour d'une problématique. Le colloque annuel du SIFUREP du 8 octobre 2019 a rassemblé près de 140 participants et était consacré à « l'accompagnement des familles face à la mort, un enjeu de service public pour les communes ». Cette 12^e édition a permis d'échanger sur les questions de société liées à la perte d'un proche et à la place que les représentants des pouvoirs publics, associations et professionnels doivent

prendre pour accompagner les familles endeuillées.

Un compte-rendu synthétique du colloque 2019 (et des précédentes éditions), ainsi que les témoignages vidéo projetés en séances sont accessibles via le site internet : sifurep.com

Le colloque annuel du SIFUREP a rassemblé près de 140 participants



LE FUNÉRAIRE, MAILLON INDISPENSABLE DE LA CHAÎNE SANITAIRE DANS LE CONTEXTE COVID

Les questions funéraires ont été malheureusement au cœur de l'actualité et le secteur funéraire a été un maillon essentiel dans la chaîne sanitaire mise en place. Les communes, avec à leurs côtés le SIFUREP et les opérateurs funéraires, ont fait face et ont continué à faire fonctionner la chaîne funéraire massivement mise à contribution, en apportant écoute, cadre juridique et solutions opérationnelles, autant que possible. Cette pandémie liée à la Covid-19 a bien entendu suscité et suscite encore bon nombre de réflexions et nous amène à nous questionner collectivement sur les leçons à tirer de cette crise. Ce sera le thème du prochain colloque programmé le 26 janvier 2021.

LA CENTRALE D'ACHAT

60 COLLECTIVITÉS
ONT SOUSCRIT
À LA CENTRALE
D'ACHAT



Une relation de proximité et de qualité avec un interlocuteur unique SIFUREP et de partage d'expériences entre adhérents

UN OUTIL DE MUTUALISATION POUR **SIMPLIFIER LA GESTION ET MAÎTRISER LES COÛTS**

Pour accompagner les collectivités dans leur gestion des cimetières, les exigences légales, l'évolution des pratiques funéraires, des rites et des enjeux environnementaux, sociaux et patrimoniaux, le SIFUREP a créé en 2012 une centrale d'achat.

L'objectif de cet outil de mutualisation : aider les communes dans leur gestion des cimetières et maîtriser les coûts grâce à des achats mutualisés et négociés.

LES AVANTAGES DE LA CENTRALE D'ACHAT

- **Une expertise technique et juridique du SIFUREP** : les adhérents délèguent la procédure de passation des marchés à des experts du funéraire ;
- **Une mutualisation sur les prix et les services associés** ;
 - **Une offre à la carte** grâce à une diversité de marchés qui peuvent être sollicités selon les besoins ;
 - **Une intervention technique confiée à des professionnels du secteur** (entreprises spécialisées dans le domaine du funéraire) ;
 - **Des services d'informations, de veille et d'accompagnement** ;
- **Un traitement « grands comptes » adapté** aux besoins de toutes les collectivités (quelle que soit sa structure ou sa taille) ;
- **Des marchés clés en main** qui permettent à la collectivité de se concentrer sur ses projets ;
- **Une relation de proximité et de qualité avec un interlocuteur unique SIFUREP et de partage d'expériences entre adhérents**, notamment lors d'une demi-journée annuelle d'informations et d'échanges dédiée à l'actualité des marchés, l'identification de potentiels nouveaux besoins et le partage d'expériences avec les utilisateurs. En 2019 cette rencontre a eu lieu le 28 janvier.

DES SERVICES À LA CARTE

15 marchés sont disponibles pour répondre à des besoins nombreux et diversifiés :

- **Nettoyage et entretien** des cimetières ;
- **Gestion des espaces verts** ;
- **Assistance à la maîtrise d'ouvrage** pour l'aménagement des cimetières ;
- **Maîtrise d'œuvre** pour l'aménagement des cimetières ;
- Assistance à la maîtrise d'ouvrage pour la **restauration du patrimoine** ;
- Reprise et mise en œuvre d'un **logiciel cimetière** ;
- Assistance à l'amélioration de l'utilisation des **outils du système d'information** des cimetières ;
- Assistance relative à **l'élaboration d'un plan de reprises de sépultures** ;
- **Reprises administratives de sépultures** (échues et abandonnées) ;
- **Prise en charge du transport des corps des personnes décédées de mort naturelle à leur domicile** que les communes doivent désormais prendre en charge.

15 marchés sont disponibles pour répondre à des besoins nombreux et diversifiés.

PROCÉDURE ET TARIFS D'ADHÉSION

La convention d'adhésion est adressée par le SIFUREP à la collectivité demandeuse, accompagnée d'un modèle de délibération et d'un rapport de présentation de la centrale d'achat.

Le conseil municipal délibère, signe la convention d'adhésion et envoie au SIFUREP, deux exemplaires signés de la convention accompagnés de la délibération du conseil municipal.

Le Président du SIFUREP signe la convention d'adhésion et un exemplaire est retourné à la collectivité.

La collectivité peut alors souscrire aux marchés du SIFUREP, qu'elle sollicite à la carte, par bons de commandes adressés au titulaire du marché.



UN CONTACT RÉGULIER AVEC LES ENTREPRISES

Pendant la crise sanitaire liée à la COVID-19, un contact régulier a été établi avec les entreprises prestataires de la centrale d'achat afin d'évaluer leur capacité à mener à bien leurs activités dans ce contexte réglementaire et sanitaire exceptionnel. Des programmes de reprises de sépultures ont pu être conduits dans une dizaine de cimetières de communes du SIFUREP.

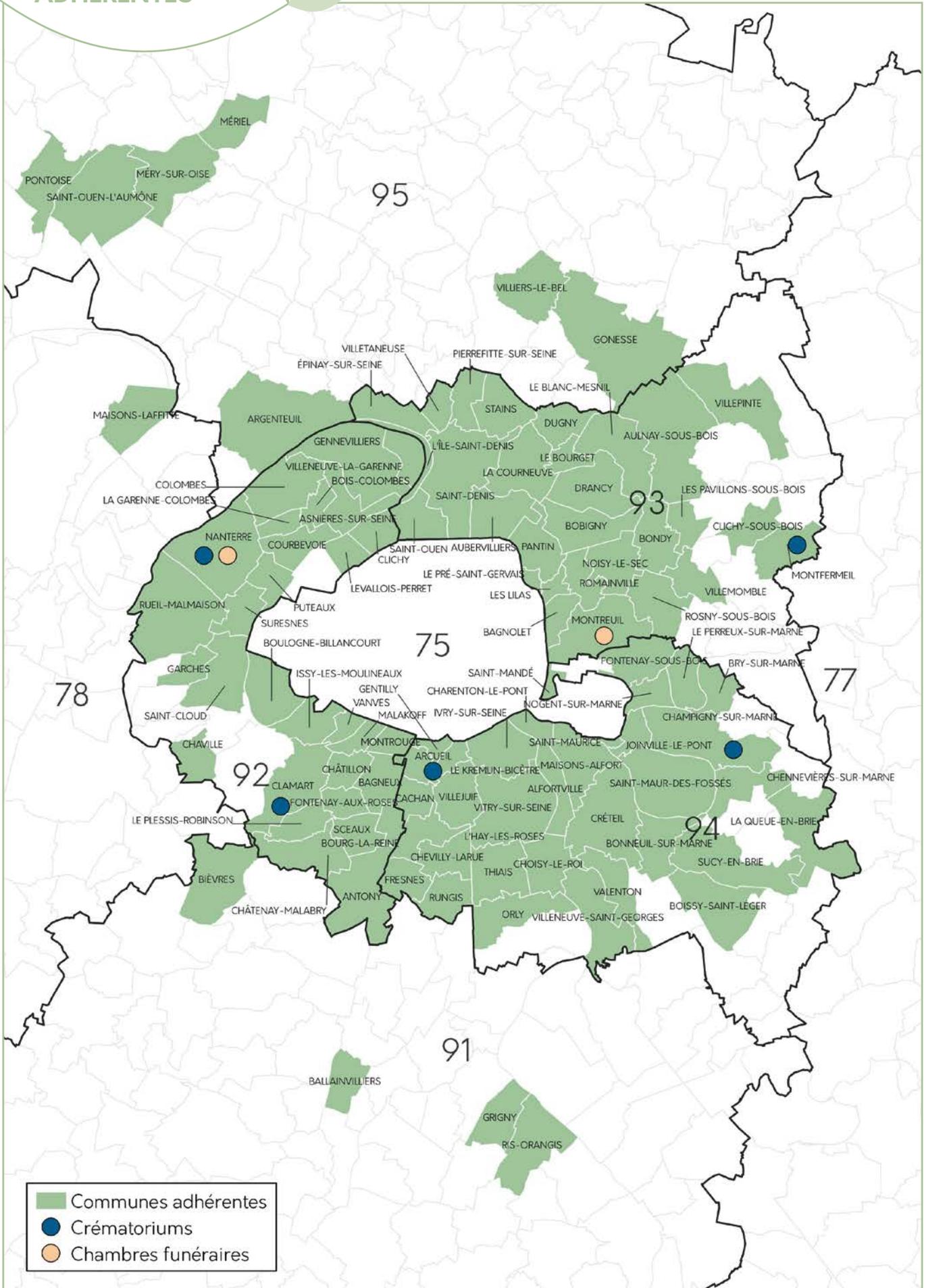
COÛTS :
948 €/AN

+

474 €
PAR MARCHÉ
SOUSCRIT

LES COLLECTIVITÉS ADHÉRENTES

AU SIFUREP



LISTE DES DÉLÉGUÉS

(AU 15/09/2020)

ALFORTVILLE

-  Serge FRANCESCHI
(Maire-adjoint)
-  Genevière CHARPANTIER

ANTONY

-  Christiane ENAME
-  Isabelle ROLLAND

ARCUEIL

-  Christian METAIRIE
(Maire)
-  Maryvonne ROCHETEAU

ARGENTEUIL

-  Georges MOTHRON (Maire)
-  Xavier PERICAT (1^{er} Maire-adjoint)

ASNIÈRES-SUR-SEINE

-  Sylvie MEYNARD
-  Danielle GUETTE

AUBERVILLIERS

-  José LESERRE
-  Véronique DAUVERGNE

AULNAY-SOUS-BOIS

-  Chantal MOREAU
-  Fouad EL KOURADI

BAGNEUX

-  Alain LE THOMAS
-  Fanny DOUVILLE

BAGNOLET

-  Brahim AKROUR
-  Edith FELIX

BALLAINVILLIERS

-  Daniel BOULLAND
-  Elizabete VICENTE MAMEDE

BIÈVRES

-  Paul PARENT
-  Anne PELLETIER-LE BARBIER

BOBIGNY

-  Jean-François HIRSCH
-  Evelynne PLANTE

BOIS-COLOMBES

-  Gilles CHAUMERLIAC
-  Cédric KLEIN

BOISSY-SAINT-LÉGER

-  Eveline NOURY
(1^{ère} Maire-adjointe)
-  Michel BARTHES

BONDY

-  Farid BELKEBIR
-  Haciba NEMDALI

BONNEUIL-SUR-MARNE

-  Sandra BESNIER
-  Boumedine BEMMOUSSAT

BOULOGNE-BILLANCOURT

-  Michel AMAR
-  Philippe MARAVAL

BOURG-LA-REINE

-  Virginie BARBAUT
-  Sylvie COURTOIS

BRY-SUR-MARNE

-  Rodolphe CAMBRESY
-  Chrystel DERAY

CACHAN

-  Robert ORUSCO
-  Denis HERCULE

CHAMPIGNY-SUR-MARNE

-  Laurent JEANNE
-  Evelynne SAILLAND

CHARENTON-LE-PONT

-  Valérie LYET
-  Chantal LEHOUT-POSMANTIER

CHÂTENAY-MALABRY

-  Patrick DESSEN
-  Gilles DEBROSSE

CHÂTILLON

-  Nicole MENDY
-  Christophe MOUTON

CHAVILLE

-  Hervé LIEVRE
-  Marc GIRONDOT

CHENNEVIÈRES-SUR-MARNE

-  Jean-Pierre BARNAUD (Maire)
-  Jacques DRIESCH (1^{er} Maire-adjoint)

CHEVILLY-LARUE

-  Hermine RIGAUD
-  Barbara LORAND-PIERRE

CHOISY-LE-ROI

-  Vasco COELHO
-  Marina BRULANT

CLAMART

-  Jean MILCOS
(Conseiller municipal)
-  Marie-Laure COUPEAU

CLICHY-LA-GARENNE

-  Agnès DELACROIX
-  Michaël ALBOU

CLICHY-SOUS-BOIS

-  Marie-Florence DEPRINCE
-  Samira TAYEBI

COLOMBES

-  Patrick CHAIMOVITCH (Maire)
-  Fatoumata SOW (1^{ère} Maire-adjointe)

COURBEVOIE

-  Jacques KOSSOWSKI
(Maire)
-  Marie-Pierre LIMOGÉ

CRÉTEIL

-  Michel WANNIN
-  Alain DUKAN

DRANCY

-  Romain DACHIVILLE
-  Merzouba COCOZZA

DUGNY

-  Michel CLAVEL
-  Martine BRASSEUR

ÉPINAY-SUR-SEINE

-  Samira YAZIDI
(Conseillère municipale)
-  Farid BENYAHIA

FONTENAY-AUX-ROSES

-  Cécile COLLET
-  Jean-Claude PORCHERON

FONTENAY-SOUS-BOIS

-  Loïc DAMIANI
-  Clémence AVOGNON ZONON

FRESNES

-  Christian CARISTAN
-  Rachida SADANE

GARCHES

-  Solène ALLANIC
-  Grégoire VERSPIEREN

GENNEVILLIERS

-  Isabelle MASSARD
-  Laurent NOËL

GENTILLY

-  Fatah AGGOUNE
(1^{er} Maire-adjoint)
-  Nadine HERRATI

GONESSE

-  Jean-Michel DUBOIS
-  Rachid TOUIL

GRIGNY

-  Philippe RIO
-  Pascal TROADEC

ISSY-LES-MOULINEAUX

-  Etienne BERANGER
-  Christine HELARY-OLIVIER

IVRY-SUR-SEINE

-  Méhadée BERNARD
-  Guillaume SPIRO

JOINVILLE-LE-PONT

-  Hélène DECOTIGNIE
-  Laurent OTTAVI

LA COURNEUVE

-  Bacar SOIHILI
-  Julien BAYARD

LA GARENNE-COLOMBES

-  Sébastien RIVET
-  Nathalie BRONDEAU

LA QUEUE-EN-BRIE

-  Philippe MOUCHARD
-  Marie-Claude GAY

LE BLANC-MESNIL

-  Emily-Johana PANTIC
-  Jean-Philippe RANQUET

LE BOURGET

-  Jean-Baptiste BORSALI (Maire)
-  Sandy DESRUMAUX (1^{ère} Maire-adjointe)

LE KREMLIN-BICÊTRE

-  Jacques HASSIN
-  Véronique GESTIN

Délégué(e) titulaire 

Délégué(e) suppléant(e) 

 Membre du bureau

En rouge les communes n'ayant pas encore
nommé de délégués à la date du 15 septembre 2020.

LE PERREUX-SUR-MARNE

-  Eric COUTURE
(Maire-adjoint)
-  Pierre BUGEJA

LE PLESSIS-ROBINSON

-  Marc SIFFERT-SIRVENT
-  Cyril PECRIAUX

LE PRÉ SAINT-GERVAIS

-  Jean-Abel PECAULT
-  Mohammed YENBOU

LES LILAS

-  Christian LAGRANGE
(Conseiller municipal)
-  Patrick BILLOUET

LES PAVILLONS-SOUS-BOIS

-  Chantal TROTTE
-  Sabrina ASSAYAG

LEVALLOIS-PERRET

-  Martine ROUCHON
-  Valérie FOURNIER

L'HAY-LES-ROSES

-  Bernard DUPIN
-  Katherine GAVRIL

L'ÎLE-SAINT-DENIS

-  Alain FRANÇOIS
-  Philippe BROCHARD

MAISONS-ALFORT

-  Claire DELESSARD
(Conseillère municipale)
-  Jean-Luc CADEDDU

MAISONS-LAFFITTE

-  Marie-Liesse SALIN
-  Ingrid COUTANT

MALAKOFF

-  Dominique TRICHET-ALLAIRE
-  Jocelyne BOYAVAL

MÉRIEL

-  Christophe CHAMBELIN
-  Laurence BOUVILLE

MERY-SUR-OISE

-  Patrice RENARD
-  Bernard RIO

MONTFERMEIL

-  Laurent CHAINEY
-  Nafi SIBY

MONTREUIL

-  Florian VIGNERON
-  Michelle BONNEAU

MONTROUGE

-  Liliane GRAINE
-  Patrick XAVIER

NANTERRE

-  Hassan HMANI
(Conseiller municipal)
-  Nadine ALI

NOGENT-SUR-MARNE

-  Pascale MARTINEAU
-  Juliette LE RUYER-FOURNIER

NOISY-LE-SEC

-  Albert PRISSETTE
-  Jean-Luc LE COROLLER

ORLY

-  Thierry ATLAN
-  Dahmane BESSAMI

PANTIN

-  Rida BENNEDJIMA
-  Sonia GHAZOUANI-ETTIH

PIERREFITTE-SUR-SEINE

-  Guy JOUVENELLE
-  Françoise MIRET

PONTOISE

-  Armelle LEGRAND-ROBERT
-  Annick FERRE

PUTEAUX

-  Bernard GAHNASSIA
(Maire-adjoint)
-  Anne-Laure LEBRETON

RIS-ORANGIS

-  Marcus M'BOUDOU
-  Véronique GAUTHIER

ROMAINVILLE

-  Sofia DAUVERGNE
-  Nathalie GAUMONDY

ROSNY-SOUS-BOIS

-  Ninette SMADJA
-  Danièle MAILLOT

RUEIL-MALMAISON

-  Ghania KEMPF
-  Jean-Simon PASADAS

RUNGIS

-  Antoine MORRELI
-  Philippe BENISTI

SAINT-CLOUD

-  Sacha GAILLARD
-  Jean-Christophe PIERSON

SAINT-DENIS

-  Christophe PIERCY
-  Alice RONGIER

SAINT-MANDÉ

-  Julien WEIL
-  Tiffany CULANG

SAINT-MAUR-DES-FOSSÉS

-  Jacqueline VISCARDI
-  Aurélien PREVOT

SAINT-AURICE

-  Claudine DAHAN
-  Dominique DUROSELLE

SAINT-OUEN-SUR-SEINE

-  Emna SGHAÏER
-  Xavier DUPLOUY

SAINT-OUEN-L'AUMÔNE

-  Roland MAZAUDIER
-  Marie-Claude CLAIN

SCEAUX

-  Numa ISNARD
-  Claire VIGNERON

STAINS

-  Nabila AKKOUCHE
-  Mathieu DEFREL

SUCY-EN-BRIE

-  Cédric MUSSO
-  Anne-Marie BOURDINAUD

SURESNES

-  Stéphane PERRIN-BIDAN
(Conseiller municipal)
-  Pierre PERRET

THIAIS

-  Guylaine TORCHEUX
-  Christian LE BOT

VALENTON

-  Hasana SADIKI
-  Kamel BELKHIRI

VANVES

-  Xavier LEMAIRE
-  Marta GRZESIAK

VILLEJUIF

-  Gilbert CHASTAGNAC
-  Maxime PLUSQUELLEC

VILLEMOMBLE

-  Jovan AVRAMOVIC
-  Françoise POLONI

VILLENEUVE-LA-GARENNE

-  Sandrine HERTIG
-  Fatima AAZIZ

VILLENEUVE-SAINT-GEORGES

-  Bernardina ALVES
-  Naoual EL OUAHTA

VILLEPINTE

-  Christine PERRON
-  Zhigiao Jacques YANG

VILLETANEUSE

-  Danielle MARMIGNON
-  Majide AMMADE

VILLIERS-LE-BEL

-  Frouzi BRIKH
-  Teresa EVERARD

VITRY-SUR-SEINE

-  Ludovic LECOMTE
-  Rachida KABBOURI







Tour Lyon Bercy
173-175 rue de Bercy - CS 10205
75588 Paris Cedex 12

Tél. : 01 44 74 32 00
sifurep.com